Précautions par rapport à vos finances :

- compte joint (compte Monsieur ou Madame) : soit vous êtes d'accord pour le fermer et il n'y a pas de problème ; soit vous demandez la désolidarisation
- vous pouvez mettre de côté une somme d'argent qui vous est nécessaire pour vivre ; mais attention si vous êtes mariés en régime de communauté, cette somme restera commune et donc elle pourra être prise en compte plus tard dans le cadre du partage
- mettre un terme aux procurations sur les comptes
- changer vos mots de passe.

Il est important également de ne pas cesser de régler les charges communes : crédit, vie quotidienne, loyer etc